

**Association Départementale des  
Médecins Libéraux pour la  
Régulation Médicale, la PDSA et les  
Soins Non Programmés du  
département de PARIS**

Association Loi 1901

12, Rue Cabanis  
75014 PARIS

---

**Rapport spécial du Commissaire aux  
comptes**

**Sur les conventions réglementées**

**Exercice clos le 31 décembre 2023**

**A.D.M.L.R.**  
Association de loi 1901

12, Rue Cabanis  
75014 PARIS

---

**Rapport spécial du Commissaire aux comptes**

**Sur les conventions réglementées**

**Exercice clos le 31 décembre 2023**

Aux adhérents,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

### **Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale**

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, Les conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce, se sont poursuivies en 2023.

- **Avec la Garde Médicale de Paris (GMP)**

#### **Personne concernée**

Mr Alain PARENT, Président de l'ADMLR

Dr William ECLANCHER, Président de GMP

#### **Nature et objet**

Une convention de refacturation a été conclue entre la GMP (Garde Médicale de Paris) et l'ADMLR (Association des médecins libéraux pour la régulation médicale et la permanence des soins ambulatoire du département de Paris) pour les frais engagés par la GMP en faveur de la régulation libérale.

Cette convention s'est poursuivie en 2023.

### **Modalités**

Les montants refacturés par la GMP à l'ADMLR au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, s'élèvent respectivement à :

- Frais de fonctionnement ADMLR 1 : ..... 38 800 euros
- Frais de fonctionnement ADMLR 2 : ..... 40 000 euros

**Avec l'Association « SOS MEDECINS », dont le siège est situé au 87 boulevard de Port-Royal, 75013 PARIS, représentée par son Monsieur SPIRA son Président et Trésorier de votre association, et Monsieur Serge SMADJA**

### **Nature et objet**

Refacturation à l'association ADLMR pour la régulation médicale et la permanence des soins ambulatoires du département de Paris, des frais engagés par l'association SOS MEDECINS PARIS ILE DE France, en faveur de la régulation libérale.

### **Modalités**

Les montants refacturés par la SOS MEDECINS PARIS IDF à l'ADMLR au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, s'élèvent respectivement à :

- Frais de fonctionnement ADMLR 1 : ..... 29 100 euros
- Frais extractions de données : ..... 1 728 euros

### **Avec l'Urgence Médicale de Paris (UMP)**

#### **Personne concernée**

Docteur Fabrice ATTALI, Dirigeant

#### **Nature et objet**

Refacturation à l'association ADLMR pour la régulation médicale et la permanence des soins ambulatoires du département de Paris, des frais engagés par l'association des Urgences de Paris (UMP), en faveur de la régulation libérale.

### **Modalités**

Les montants refacturés par l'UMP à l'ADMLR au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, s'élèvent respectivement à :

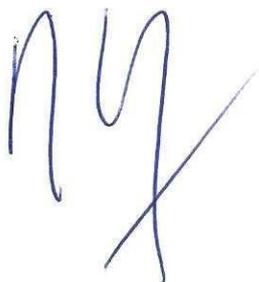
- Frais de fonctionnement : ..... 9 700 euros

Paris, le 4 juin 2024

**BRIGITTE VERGER**

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris



**Association Départementale des  
Médecins Libéraux pour la Régulation  
Médicale, la PDSA et les Soins Non  
Programmés du département de PARIS**

Association Loi 1901

12, Rue Cabanis

75014 PARIS

SIRET 809.199.227.00012

---

Rapport du Commissaire aux comptes

Sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Association Départementale des Médecins Libéraux pour la  
Régulation Médicale, la PDSA et les Soins Non Programmés  
du département de PARIS  
Association de loi 1901

Située 149 rue de Sèvres  
75015 PARIS  
SIRET 809.199.227.00012

---

Rapport du Commissaire aux comptes

Sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

---

Brigitte VERGER – Commissaire aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Paris

19 Quai de la Seine 75019 PARIS –  
@ : [b.verger@cabinetverger.com](mailto:b.verger@cabinetverger.com) SIRET 402 579 965 00029

Aux Membres de l'Assemblée,

Opinion sans réserve

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Départementale des Médecins Libéraux pour la Régulation Médicale, la PDSA et les Soins Non Programmés du département de PARIS relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association Départementale des Médecins Libéraux pour la Régulation Médicale, la PDSA et les Soins Non Programmés du département de PARIS à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion sans réserve**

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'ai estimé que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

---

Brigitte VERGER – Commissaire aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Paris

19 Quai de la Seine 75019 PARIS –  
@ : [b.verger@cabinetverger.com](mailto:b.verger@cabinetverger.com) SIRET 402 579 965 00029

## **Fondement de l'opinion**

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérification du rapport et des autres documents adressés aux Membres**

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Bureau et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le mercredi 5 avril 2024.

---

Brigitte VERGER – Commissaire aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Paris

19 Quai de la Seine 75019 PARIS –  
@ : [b.verger@cabinetverger.com](mailto:b.verger@cabinetverger.com) SIRET 402 579 965 00029

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

---

Brigitte VERGER – Commissaire aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Paris

19 Quai de la Seine 75019 PARIS –  
@ : [b.verger@cabinetverger.com](mailto:b.verger@cabinetverger.com) SIRET 402 579 965 00029

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 4 juin 2024

BRIGITTE VERGER  
Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized, cursive letters that appear to be 'BV' followed by a long horizontal stroke.

---

Brigitte VERGER – Commissaire aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Paris

19 Quai de la Seine 75019 PARIS –  
@ : [b.verger@cabinetverger.com](mailto:b.verger@cabinetverger.com) SIRET 402 579 965 00029

## BILAN ACTIF

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

Edité le 31/01/2024

ACTIF	Exercice clos le				Exercice précédent	
	31/12/2023 (12 mois)				31/12/2022 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:</b>						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires	828,00		828,00	0,11	828,00	0,07
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles		828,00	-828,00	-0,10	-828,00	-0,06
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES:</b>						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	4 280,08	2 558,07	1 722,01	0,23		
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES:</b>						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
<b>TOTAL (I)</b>	<b>5 108,08</b>	<b>3 386,07</b>	<b>1 722,01</b>	<b>0,23</b>		
<b>STOCKS ET EN COURS:</b>						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes					1 324,39	0,12
Créances usagers et comptes rattachés						
<b>Autres créances</b>						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel	600,00		600,00	0,08	202,43	0,02
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	880,00		880,00	0,12		
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	761 264,76		761 264,76	99,58	1 105 842,86	99,86
Charges constatées d'avance						
<b>TOTAL (II)</b>	<b>762 744,76</b>		<b>762 744,76</b>	<b>99,77</b>	<b>1 107 369,68</b>	<b>100,00</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>767 852,84</b>	<b>3 386,07</b>	<b>764 466,77</b>	<b>100,00</b>	<b>1 107 369,68</b>	<b>100,00</b>

## BILAN PASSIF

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

Edité le 31/01/2024

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
<b>FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:</b>				
<b>FONDS PROPRES</b>				
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Ecart de réévaluation				
Réserves				
Report à nouveau	24 010,03	3,14	16 194,90	1,46
Résultat de l'exercice	4 255,41	0,56	7 815,13	0,71
<b>AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</b>				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Apports				
. Legs et donation				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
-Ecart de réévaluation				
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
-Provisions réglementées				
-Droits des propriétaires (commodat)				
<b>TOTAL (I)</b>	<b>28 265,44</b>	3,70	<b>24 010,03</b>	2,17
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
<b>TOTAL (II)</b>				
<b>FONDS DEDIÉS</b>				
. Sur subventions de fonctionnement	684 704,67	89,57	940 861,00	84,96
. Sur autres ressources				
<b>TOTAL (III)</b>	<b>684 704,67</b>	89,57	<b>940 861,00</b>	84,96
<b>DETTES</b>				
Emprunts et dettes assimilées				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	18 166,50	2,38	48 519,83	4,38
Autres	33 330,16	4,36	16 103,35	1,45
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance			77 875,47	7,03
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>51 496,66</b>	6,74	<b>142 498,65</b>	12,87
Ecart de conversion passif (V)				
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>764 466,77</b>	100,00	<b>1 107 369,68</b>	100,00
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>				

## COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

Edité le 31/01/2024

COMPTES DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION:</b>									
Ventes de marchandises									
Production vendue de biens									
Prestations de services									
<b>Montants nets produits d'expl.</b>									
<b>AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:</b>									
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation			318 565,54	51,21	1 604 137,00	99,08	-1 285 572	-80,13	
Cotisations			4 255,00	0,68	7 066,00	0,44	-2 811	-39,77	
(+)Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			299 303,00	48,11	7 863,00	0,49	291 440	N/S	
Autres produits									
Reprise sur provisions, dépréciations									
Transfert de charges									
<b>Sous-total des autres produits d'exploitation</b>			<b>622 123,54</b>	100,00	<b>1 619 066,00</b>	100,00	<b>-996 943</b>	-61,57	
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>			<b>622 123,54</b>	100,00	<b>1 619 066,00</b>	100,00	<b>-996 943</b>	-61,57	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Exédent transféré (II)									
<b>PRODUITS FINANCIERS:</b>									
De participations									
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif									
Autres intérêts et produits assimilés			2 216,50	0,36	748,88	0,05	1 468	196,26	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges									
Différences positives de change									
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement									
<b>Total des produits financiers (III)</b>			<b>2 216,50</b>	0,36	<b>748,88</b>	0,05	<b>1 468</b>	196,26	
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS:</b>									
Sur opérations de gestion									
Sur opérations en capital									
Reprises sur provisions et transferts de charges									
<b>Total des produits exceptionnels (IV)</b>									
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)</b>			<b>624 340,04</b>	100,36	<b>1 619 814,88</b>	100,05	<b>-995 474</b>	-61,45	
<b>SOLDE DEBITEUR = DEFICIT</b>									
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>624 340,04</b>	100,36	<b>1 619 814,88</b>	100,05	<b>-995 474</b>	-61,45	
<b>CHARGES D'EXPLOITATION:</b>									
Achats de marchandises									
Variations stocks de marchandises									
Achats de matières premières et autres approvisionnements									
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements									
Autres achats non stockés			158 413,61	25,46	514 100,00	31,75	-355 687	-69,18	
Services extérieurs			171 065,77	27,50	132 784,53	8,20	38 281	28,83	
Autres services extérieurs			17 991,64	2,89	13 463,30	0,83	4 528	33,63	
Impôts, taxes et versements assimilés									
Salaires et traitements			170 400,41	27,39	7 823,04	0,48	162 577	N/S	
Charges sociales			57 895,74	9,31	2 967,88	0,18	54 928	N/S	
Autres charges de personnel									
Subventions accordées par l'association									

## COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

Edité le 31/01/2024

COMPTES DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION:</b>									
Ventes de marchandises									
Production vendue de biens									
Prestations de services									
<b>Montants nets produits d'expl.</b>									
<b>AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:</b>									
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation			318 565,54	51,21	1 604 137,00	99,08	-1 285 572	-80,13	
Cotisations			4 255,00	0,68	7 066,00	0,44	-2 811	-39,77	
(+)Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			299 303,00	48,11	7 863,00	0,49	291 440	N/S	
Autres produits									
Reprise sur provisions, dépréciations									
Transfert de charges									
<b>Sous-total des autres produits d'exploitation</b>			<b>622 123,54</b>	100,00	<b>1 619 066,00</b>	100,00	<b>-996 943</b>	-61,57	
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>			<b>622 123,54</b>	100,00	<b>1 619 066,00</b>	100,00	<b>-996 943</b>	-61,57	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Exédent transféré (II)									
<b>PRODUITS FINANCIERS:</b>									
De participations									
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif									
Autres intérêts et produits assimilés			2 216,50	0,36	748,88	0,05	1 468	196,26	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges									
Différences positives de change									
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement									
<b>Total des produits financiers (III)</b>			<b>2 216,50</b>	0,36	<b>748,88</b>	0,05	<b>1 468</b>	196,26	
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS:</b>									
Sur opérations de gestion									
Sur opérations en capital									
Reprises sur provisions et transferts de charges									
<b>Total des produits exceptionnels (IV)</b>									
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)</b>			<b>624 340,04</b>	100,36	<b>1 619 814,88</b>	100,05	<b>-995 474</b>	-61,45	
<b>SOLDE DEBITEUR = DEFICIT</b>									
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>624 340,04</b>	100,36	<b>1 619 814,88</b>	100,05	<b>-995 474</b>	-61,45	
<b>CHARGES D'EXPLOITATION:</b>									
Achats de marchandises									
Variations stocks de marchandises									
Achats de matières premières et autres approvisionnements									
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements									
Autres achats non stockés			158 413,61	25,46	514 100,00	31,75	-355 687	-69,18	
Services extérieurs			171 065,77	27,50	132 784,53	8,20	38 281	28,83	
Autres services extérieurs			17 991,64	2,89	13 463,30	0,83	4 528	33,63	
Impôts, taxes et versements assimilés									
Salaires et traitements			170 400,41	27,39	7 823,04	0,48	162 577	N/S	
Charges sociales			57 895,74	9,31	2 967,88	0,18	54 928	N/S	
Autres charges de personnel									
Subventions accordées par l'association									

COMPTE DE RÉSULTAT ( suite )	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
.Sur immobilisations : dotation aux amortissements	1 170,79	0,19			1 170	N/S
.Sur immobilisations : dotation aux dépréciations						
.Sur actif circulant : dotation aux dépréciations						
.Pour risques et charges : dotation aux provisions						
(-)Engagements à réaliser sur ressources affectées	43 146,67	6,94	940 861,00	58,11	-897 715	-95,40
Autres charges						
<b>Total des charges d'exploitation (I)</b>	<b>620 084,63</b>	<b>99,67</b>	<b>1 611 999,75</b>	<b>99,56</b>	<b>-991 915</b>	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Déficit transféré (II)						
<b>CHARGES FINANCIERES:</b>						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
<b>Total des charges financières (III)</b>						
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES:</b>						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
<b>Total des charges exceptionnelles (IV)</b>						
Participation des salariés aux résultats (V)						
Impôts sur les sociétés (VI)						
<b>TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)</b>	<b>620 084,63</b>	<b>99,67</b>	<b>1 611 999,75</b>	<b>99,56</b>	<b>-991 915</b>	<b>-61,52</b>
<b>SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT</b>	<b>4 255,41</b>	<b>0,68</b>	<b>7 815,13</b>	<b>0,48</b>	<b>-3 560</b>	<b>-45,54</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>624 340,04</b>	<b>100,36</b>	<b>1 619 814,88</b>	<b>100,05</b>	<b>-995 474</b>	<b>-61,45</b>

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
<b>PRODUITS :</b>						
Bénévolat		100 800,00		109 440,00		
Prestations en nature						
Dons en nature						
<b>TOTAL</b>		<b>100 800,00</b>		<b>109 440,00</b>		
<b>CHARGES :</b>						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services						
Prestations						
Personnel bénévole		100 800,00		109 440,00		
<b>TOTAL</b>		<b>100 800,00</b>		<b>109 440,00</b>		

**ADMLR PDSA ET SAS DE PARIS**

12 RUE CABANIS

75014 PARIS

**ANNEXES**

Aux comptes annuels présentées en Euro

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

édité le 31/01/2024

### Préambule

L'Association Départementale des Médecins Libéraux avait à l'origine pour objet la coordination de la régulation médicale libérale à Paris.

A compter du 29 juillet 2022 il a été signé une convention destinée à financer un nouveau service : la Permanence des soins Ambulatoires sur Paris. Ce service est intitulé alternativement SAS dans les conventions et ADMLR II dans les comptes.

Ces deux services sont financés par l'ARS.

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 764 466,77 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 4 255,41 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 31/01/2024 par les dirigeants.

### 1 - Evénements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

Les faits significatifs de l'exercice sont les suivants :

...

la signature de la convention du Service d'Accès aux Soins s'est accompagnée du versement de la somme de 700 000 € en août 2022.

L'embauche des premiers salariés n'étant intervenue qu'en décembre 2022 les fonds dédiés ADMLR II au 31/12/2022 s'élevaient à 664 071 €.

Toutefois aucun versement complémentaire n'étant intervenu durant l'exercice 2023 les dépenses engagées en 2023 d'un montant de 293 554 € ont reprises sur ces fonds dédiés ramenant ces derniers à 370 517 €.

La régulation HPDSA a été reprise directement par la CPAM à compter du 1er juillet 2022 toutefois les versements de la subvention ont perduré jusqu'en janvier 2023 ce qui fait passer les fonds dédiés à ce titre de 271 963 à 314 187,67 €.

Ces deux principaux éléments justifient la variation des fonds dédiés qui passent de 940 861 € au 31/12/2022 à la somme de 684 705 € au titre du 31/12/2023.

La subvention reçue pour les nuits et week-end assurés par SOS MEDECINS et les UMP pour 155 600 € a été dépensée intergralement.

L'avance de 77 875,47 versée en décembre 2022 par l'ARS et comptabilisée en produits constatés d'avance au 31/12/2022 a été affectée aux frais de fonctionnement 2023.

## 2 - Principes, règles et méthodes comptables

### 2.1 - Méthode générale

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

## 2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)

### 2.2 - Principales méthodes d'évaluation et de présentation

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

#### 2.2.1 - Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

#### 2.2.2 - Amortissements et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 20 ans
Constructions	de 10 à 40 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

**2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)****2.2.3 - Indemnités de fin de carrière :**

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles. Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

**2.2.4 - Contributions volontaires :**

Les contributions volontaires en biens et services ont été valorisées à leur coût réel soit 100 800 € ) contre 109 400 € l'exercice précédent.

## 3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

## 3.1 - Immobilisations :

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	828	828		828
Immobilisations corporelles	1 387	2 893		4 280
Immobilisations financières				
<b>TOTAL</b>	<b>2 215</b>	<b>3 721</b>		<b>5 108</b>

## 3.2 - Amortissements :

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	880			880
<b>TOTAL I</b>	<b>880</b>			<b>880</b>
Terrains				
Constructions				
sur sol propres				
sur sol d'autrui				
inst. géné., agencmt				
Install. tech., matériel, outill. industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Install. générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	1 387	1 171		2 558
Emballage récupérables et divers				
<b>TOTAL II</b>	<b>1 387</b>	<b>1 171</b>		<b>2 558</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II)</b>	<b>2 267</b>	<b>1 171</b>		<b>3 438</b>

## 3.3 - Eléments constitutifs du fond commercial

## 4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

## 4.1 - Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves					
Dont générosité du public					
Report à nouveau	16 195	7 815			24 010
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	7 815				4 255
Dont générosité du public					
Situation nette	24 010	7 815			28 265
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	24 010	7 815			28 265
TOTAL dont générosité du public					

## 4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

## 4.2 - Report à nouveau avant répartition du résultat

Nature du report à nouveau	Débiteur	Créiteur
Report à nouveau des activités sous contrôle de tiers financeurs destinées - à l'exercice - aux exercices ultérieurs		
Report à nouveau non affecté à des activités sous contrôle de tiers financeurs		
Report à nouveau des activités propres de l'association		
SOLDE		

## 4.3 - Fonds dédiés

Les fonds dédiés 2022 se décomposent de la manière suivante

ARS- SAS-ADMLR II : 370 517 € au 31/12/2023 contre 664 071 € au 31/12/2022

ARS-HPDSA- ADMLR I : 271 041 € contre 271 963 € au 31/12/2022

Les fonds dédiés 2023 correspondent au versement de janvier 2023 pour ADMLR I /HPDSA soit 43146.67 €

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture	Reports	Utilisations :		Transferts	A la clôture :	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation Contributions financières d'autres organismes Ressources liées à la générosité du public	940 861		256 156			684 705	
TOTAL	940 861		256 156			684 705	

## 4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

## 4.4 - Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	18 167	18 167		
Dettes fiscales & sociales	33 330	33 330		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	51 497	51 497		

## 4.5 - Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	18 167
Dettes fiscales & sociales	7 125
Autres dettes	
TOTAL	25 292

## 5 - Notes sur le compte de résultat

## 5.1 - Subventions d'exploitation

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	Montant notifié N	Montant perçu N	Montant restant à percevoir en N+1	Montant perçu d'avance en N	Montant perçu d'avance en N-1
ARS	CTIONNEMENT		41 943			77 875
ARS	ULATION MEDI		43 147			
ARS	SAS					
ARS	RDE NUITS WE		155 600			
TOTAL			240 690			77 875

Eléments significatifs ou importants

**6 - Autres informations****6.1 - Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés**

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe (salariés arrivés le 1/12/2022)

**6.2 - Rémunération des cadres dirigeants**

Le montant des rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature s'élèvent sur l'exercice à 32 384 eE au titre de la coordination médicale.

**6.3 - Effectif moyen**

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	2	0
Non Cadres	2	
TOTAL	4	0

**6.4 - Honoraires du commissaire au comptes**

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 6 000 E TTC.